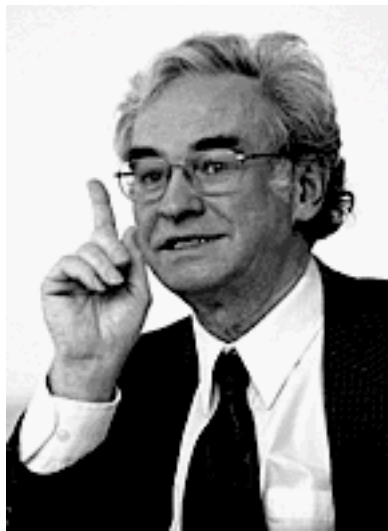


ÉDITORIAL

L'école laïque au Québec

Le professeur Jean-Pierre Proulx peut partir à la retraite en ayant le sentiment d'avoir transformé l'école québécoise

Thierry KARSENTI
CRIFPE
Université de Montréal



Dans son éditorial de la rentrée 2009, le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) souhaite rendre hommage à l'un de ses membres qui ont le plus marqué l'éducation au Québec : le professeur Jean-Pierre Proulx. Celui-ci a pris sa retraite de l'Université de Montréal il y a à peine quelques jours, après y avoir occupé sa fonction de 1991 à 2008. Avant d'œuvrer à l'Université de Montréal, il a été journaliste au quotidien *Le Devoir* pendant quelque 17 ans. Il y était spécialiste des questions d'éducation et de religion. En plus d'avoir occupé l'importante fonction de président du Conseil supérieur de l'éducation du Québec de 2002 à 2006, le professeur et chercheur au CRIFPE Jean-Pierre Proulx a surtout marqué la société québécoise avec la publication du rapport intitulé *Laïcité et religions. Perspective nouvelle pour l'école québécoise*¹, également appelé rapport Proulx, rendu public le 31 mars 1999.

De l'enseignement religieux au concept de laïcité ouverte, pour le respect des droits et libertés

Le rapport *Laïcité et religions* a effectivement eu un impact majeur sur la façon dont est (ou n'est plus) enseignée la religion dans les écoles publiques du Québec. En effet, le groupe de travail présidé par Jean-Pierre Proulx a émis plusieurs recommandations à l'intention du gouvernement, dont celle visant à ce que le système éducatif du Québec soit dorénavant « *fondé sans équivoque sur le respect de ces droits fondamentaux que sont l'égalité de tous et la liberté de conscience et de religion* » (p. 229). L'idée du professeur Proulx et des autres membres du Comité était de donner une nouvelle perspective à l'enseignement religieux dans les écoles publiques du Québec, plus proche du concept de « *laïcité ouverte* » (p. VII) qui a été notamment mis de l'avant dans leur rapport.

Depuis lors, les recommandations du rapport Proulx ont été pour la plupart mises en œuvre au Québec avec, notamment depuis l'automne 2008, l'implantation du programme Éthique et culture religieuse². Ce programme

1 <http://www.meq.gouv.qc.ca/REFORME/religion/html-fr/fr/index.htm>

2 <https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/ECR/>

est en quelque sorte ce qui finalise le long et complexe processus de séparation entre l'État et l'Église au Québec recommandé par le rapport Proulx. L'enseignement de la religion catholique ou protestante était une des dernières fortifications de l'Église dans l'école publique québécoise. Elle a finalement été démantelée avec l'application de ce nouveau programme d'études, au profit des droits et libertés universels.

Le processus a été complexe et sinueux, et il semble qu'il ait fallu un professeur-chercheur au commerce agréable comme Jean-Pierre pour permettre à notre société d'évoluer et de se rapprocher ainsi encore plus des finalités universelles de droit et d'égalité. J'indique que le processus a été long, car on oublie peut-être qu'il a été amorcé au Québec dès 1976 par Camille Laurin, alors ministre de l'Éducation. Le ministre Laurin avait proposé la loi 3, qui visait la suppression des commissions scolaires protestantes et catholiques au profit de commissions linguistiques. On se souvient que la loi avait été jugée inconstitutionnelle, car elle contrevenait à l'article 93 de la constitution canadienne de 1867. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est qu'en 1867, lors de la naissance du Dominion du Canada, le système scolaire n'était pas structuré en fonction des langues, mais bien des religions. D'un côté, il y avait les protestants – surtout des anglophones – et de l'autre, les catholiques, francophones pour la plupart. L'école publique de 1964 n'a aucunement mis fin à cette ségrégation religieuse. La bataille a été reprise par Jean Garon qui, peut-être sous la pression de Jacques Parizeau, proposa dans les conclusions des États généraux sur l'éducation de poursuivre la déconfessionnalisation du système d'éducation, malgré la vive opposition des parents dans les divers médias. Mais il faut réellement attendre, à la fin des années quatre-vingt-dix, le rapport Proulx sur la confessionnalité scolaire pour qu'une réelle métamorphose s'opère. Et même là, tout n'était pas gagné. Car en 2000, puis en 2005, le gouvernement du Québec a maintenu provisoirement un régime d'option (la fameuse clause dérogatoire) qui a permis aux parents d'inscrire leurs enfants à l'enseignement religieux catholique ou protestant autant qu'à l'enseignement moral dans les écoles publiques. Mais à ce moment, une fois de plus, le professeur Jean-Pierre Proulx est intervenu. Alors qu'il assurait la présidence du Conseil supérieur de l'éducation, il publiait, le 8 février 2005, un avis au ministre de

l'Éducation intitulé *Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec*³. Cet avis faisait notamment état de plusieurs recommandations, dont celle de ne pas renouveler la clause dérogatoire à la Charte canadienne des droits et libertés, et celle d'abroger la clause dérogatoire à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Un peu moins de trois mois après la parution de l'avis du Conseil supérieur, le ministre de l'Éducation de l'époque, Jean-Marc Fournier, annonçait que même si la clause dérogatoire avait été prolongée pour une période de trois ans, les écoles publiques québécoises devraient proposer à leurs élèves, dès l'automne 2008, un programme d'éthique et de culture religieuse. Ce nouveau programme, qui faisait suite à la fois aux recommandations du rapport Proulx et à l'avis que venait tout juste de déposer le Conseil supérieur de l'éducation, devait (enfin) permettre d'offrir une seule et même formation à l'ensemble des élèves des écoles publiques du Québec. L'État proposait ainsi à l'école publique et laïque des moyens de répondre plus adéquatement aux défis sociaux actuels et aux besoins des jeunes d'aujourd'hui.

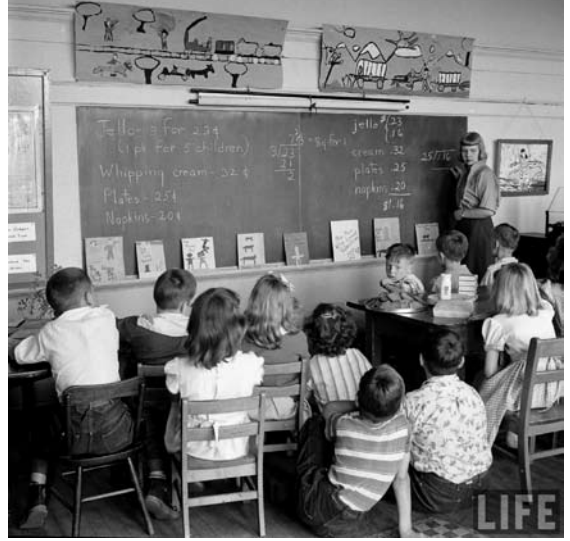
En plus d'avoir apporté une contribution inestimable au rapport *Laïcité et religions*, qui a littéralement transformé l'école québécoise, le professeur Jean-Pierre Proulx a participé au cours des dernières années au renforcement des liens entre le CRIFPE et le milieu de l'éducation. Il a ainsi été responsable du chantier « liens entre les milieux de pratique et la recherche », mis en place au CRIFPE. Il a instauré une formation destinée aux « journalistes pédagogiques », futurs enseignants intéressés par le journalisme pédagogique, qu'il connaissait bien.

Oui, le professeur Jean-Pierre Proulx peut partir à la retraite en ayant le sentiment d'avoir transformé l'école québécoise, d'avoir changé les chercheurs qu'il a côtoyés. Merci Jean-Pierre pour ta contribution exceptionnelle au milieu de l'éducation du Québec. Merci d'avoir lutté, si gentiment, mais combien efficacement, pour le *plein épanouissement de la personnalité des élèves du Québec et le renforcement du respect de leurs droits et libertés fondamentales*.



3 <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/>

Mon cher Jean-Pierre,



Tu nous quittes après une carrière de premier plan au département, à la faculté et dans le monde de l'éducation du Québec.

Je sais que la formation des étudiants t'a toujours grandement préoccupé, et que celle-ci a motivé ton passage à la direction du Centre de formation initiale des maîtres. Tu préparais et révisais constamment tes cours, suivais au besoin des formations pédagogiques et n'hésitais pas à consulter des collègues afin d'améliorer ton enseignement. Pour toi, cela était normal. La faculté a d'ailleurs reconnu tes efforts en t'octroyant un prix d'excellence en enseignement, dont tu m'as semblé à l'époque assez fier! Ton manuel tout chaud sur le système scolaire du Québec manifeste aussi avec éloquence cet engagement constant dans la formation des étudiants et ce souci pédagogique qui fut le tien.

Parmi l'ensemble des collègues, tu es certainement celui dont la personnalité publique aura été la plus affirmée et reconnue. Pour plusieurs d'entre nous, tu auras été un modèle de présence sur la place publique et de participation aux débats éducatifs (ceux sur la restructuration scolaire à Montréal, la place de la religion à l'école, la réforme scolaire en cours, l'enseignement culturel des religions et de nombreux autres enjeux sur lesquels ton devoir de citoyen et d'universitaire te commandait d'intervenir). Tu l'as toujours fait de manière claire et précise (ta formation de journaliste t'aura aidé), argumentant ton point de vue tout en respectant celui des autres, cherchant à éclairer et influencer le débat collectif dans le sens d'une décision la plus démocratique et la plus raisonnable possible. Tu exprimais ton point de vue en faisant confiance à l'intelligence et à la raison des autres. Je sais que tu vas continuer à le faire et nous nous en réjouissons tous.

Je crois qu'OPINÉDUQ, cette banque de sondages sur l'éducation que tu as montée et mise à la disposition de tout un chacun, avec la collaboration du CRIFPE, participe de ce souci de participation citoyenne à la délibération éducative. Tout comme d'ailleurs ta présidence du Conseil supérieur de l'éducation. Je t'y ai vu animer la table du Conseil de telle sorte que tous puissent exprimer leur opinion et participer à la construction d'un consensus. Pour toi, l'éducation n'est pas qu'affaire d'expertise et de science, mais aussi de valeurs et de politique, au sens le plus noble de ce terme.

Avec ton départ, nous perdons un collègue d'une courtoisie, d'une « bonhomie élégante », selon l'expression d'un doctorant, et d'un humour remarquables, toujours disponible lorsque nécessaire, un exemple de collégialité généreuse et affable.

Je te connais de multiples intérêts : puissent les années qui viennent te permettre de les cultiver dans la chaleur de l'amour de tes proches et dans le bon souvenir amical de tes collègues.

Claude Lessard

Professeur titulaire
au Département d'administration
et fondements de l'éducation